



RÉUNION DU CA

2 avril 2023

Présent-e-s

Anis, Hùng, Sergiu.

Mimi est informée par téléphone de l'ensemble des points de l'ordre du jour à la fin de la réunion. Elle est d'accord avec les décisions proposées.

1 Cotisation pour les séances du dimanche matin

Les séances du dimanche matin présentent quelques contraintes spécifiques :

1. Hùng ou d'autres membres capables d'encadrer la séance ne pourront pas toujours garantir leur disponibilité pour des raisons diverses : famille, fatigue, travail, stages ou compétitions de Việt Võ Đạo, etc.
2. Nous voudrions accueillir des personnes qui ne chercheront pas forcément à rejoindre l'Association, car déjà membres d'une autre association, ou simplement pas intéressées par la pratique de l'art martial au-delà des exercices de respiration et étirement.
3. La nature des séances du dimanche matin – en extérieur, à caractère plutôt informel – rend difficile de demander aux personnes n'assistant qu'à ces séances de régler la cotisation complète de 250 € (adulte) ou 140 € (enfant). De l'autre côté, comme la part la plus importante de la cotisation couvre le salaire de Hùng, il est difficile de proposer une cotisation réduite pour les séances de dimanche, car cela voudrait dire que le travail de Hùng vaut moins le dimanche qu'en semaine.

Au vu de ces difficultés, il est décidé que les séances du dimanche matin ne sont pas des cours de l'Association. La participation à ces séances est gratuite et n'engendre pas d'adhésion à l'Association.

Hùng modifiera l'affiche pour refléter ce changement de statut des séances du dimanche matin.

Il est proposé que demander une cotisation engendrant adhésion pour les séances du dimanche matin pourrait augmenter le nombre total d'inscriptions. Il est cependant souligné que l'Association n'a pas vocation à chercher un nombre important d'adhésions dans l'avenir immédiat.

2 Réduction pour les familles

L'appartenance à une famille est indiquée par une déclaration informelle des adhérent-e-s. L'Association ne vérifie pas les liens de famille.

Les membres d'une famille bénéficient d'une cotisation réduite à l'inscription qui se compose comme suit. La première adhésion de la famille est réglée au plein tarif (250 € pour un-e adulte, 140 € pour un-e enfant). Chacune des adhésions suivantes de la famille bénéficie d'une réduction de **40 €**. Voici 3 exemples de distribution de cotisations dans le cas d'une inscription familiale :

1. Inscription d'une famille composée de Adulte₁, Enfant₁, Adulte₂ :

	Cotisation
Adulte ₁	250 €
Enfant ₁	100 €
Adulte ₂	210 €

2. Inscription d'une famille composée de Enfant₁, Enfant₂ :

	Cotisation
Enfant ₁	140 €
Enfant ₂	100 €

3. Inscription d'une famille composée de Adulte₁, Adulte₂ :

	Cotisation
Adulte ₁	250 €
Adulte ₂	210 €

Puisque le montant de la réduction est fixé à 40 € quelle que soit la nature de la cotisation (enfant ou adulte), le choix de l'adhésion qui ne bénéficie pas de la réduction (les adhésions Adulte₁ et Enfant₁ dans les exemples ci-dessus) n'a pas d'impact sur la somme des cotisations versées par la famille.

3 Le présence sur Internet

Nous utiliserons dans un premier temps la page de l'Association sur la plate-forme HelloAsso comme une vitrine de notre présence en ligne. Anis se chargera de la création du compte HelloAsso, après l'ouverture du compte en banque de l'Association.

Le nom technique à utiliser pour référencer l'Association sur différents services en ligne est `tigrøsgb`.

Il est proposé de téléverser sur Instagram ou YouTube les vidéos prises lors des séances de l'Association. Hüng décidera quant aux plates-formes sur lesquelles les vidéos seront déposées.

Plus tard, quand nous aurons plus de contenu, il sera envisageable de créer un site à part pour l'Association.

Il est décidé de rajouter au formulaire d'inscription une case concernant le droit à l'image de l'adhérent-e.

4 Utilisation des cartes bleues (CB) virtuelles

La question est soulevée de souscrire à un contrat Qonto ouvrant le droit aux cartes bleues (CB) virtuelles, en passant à une mensualité de 12 €/mois au lieu de 9 €/mois.

Une CB virtuelle – dispositif aussi connu sous le nom de e-carte bleue – est une carte créée pour permettre des paiements dont le montant total ne dépasse pas une limite choisie à la création. Ce service permet notamment d'éviter d'utiliser les données de la CB associée au compte et ainsi de se protéger contre le piratage.

Il est décidé de ne pas souscrire dans un premier temps au contrat proposant les CB virtuelles. Nous pourrons faire le choix de souscrire à ce service plus tard, selon nos besoins éventuels.

5 Investissements

Il est décidé d'acheter un petit stock de T-shirts de l'Association, plus précisément :

- 3 T-shirts de taille XS,
- 3 T-shirts de taille S,
- 3 T-shirts de taille M,
- 3 T-shirts de taille L.

Cela nous permettra d'avoir quelques exemplaires de T-shirts dès la rentrée.

Il est également décidé d'acheter quelques pattes d'ours.

6 Temporalité de l'ouverture du compte en banque

Il est décidé d'ouvrir le compte de l'Association sans attendre la rentrée. Bien que cela engendrera quelques mensualités supplémentaires, cela permettra de commencer les achats et d'autres investissements dès maintenant.